
MEMBRES DU PANEL DE VÉRIFICATION DE L'IAAF DESCRIPTIF DE POSTE

MISSION

Dans le cadre de son programme de réforme de la gouvernance et de l'intégrité, l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) a mis en place un Panel de vérification, dont le rôle est de décider si les Officiels de l'IAAF potentiels ou en exercice sont éligibles pour exercer leurs fonctions.

L'IAAF recrute actuellement des membres pour son Panel de vérification pour un mandat de 4 ans, d'octobre 2019 à 2023.

COMPOSITION

Le Panel de vérification est composé de trois personnes qui doivent être indépendantes de l'IAAF, l'une d'elles devant être juriste. L'un de ces trois membres sera nommé Président du Panel de vérification.

En outre, deux membres suppléants peuvent être nommés pour remplacer tout membre qui doit se récuser en raison d'un conflit d'intérêts ou qui n'est pas disponible.

CRITERES

Les membres du Panel de vérification doivent posséder une expérience juridique significative, ainsi qu'une expérience dans la vérification et la sélection de requérants et de candidats à des postes officiels.

Les postulants doivent posséder les qualités suivantes :

- Une intégrité irréprochable ;
- Une expérience importante en matière de gouvernance, ou de vérification/sélection de requérants ou de candidats à des postes officiels ;
- Des solides connaissances juridiques, de préférence dans le domaine du sport ;
- Une expérience du Tribunal arbitral du sport est un atout ;
- Une maîtrise de l'anglais écrit et parlé est requise, et le français est souhaitable.

NOMINATION ET MANDAT

Les membres proposés du Panel de vérification (y compris le Président et les suppléants éventuels) devront être approuvés par les Fédérations membres de l'IAAF lors d'une réunion du Congrès (qui se tiendra les 25 et 26 septembre 2019) sur recommandation du Conseil. En juin 2019, le Conseil de l'IAAF reçoit des recommandations pour les membres du Panel de vérification du Panel de l'IAAF chargé des nominations, qui est chargé d'évaluer les candidats pour le Panel de vérification.

La durée du mandat des membres du Panel de vérification est de quatre ans, commençant après le Congrès de 2019 et expirant quatre ans plus tard, après le Congrès de 2023. Leur mandat peut être renouvelé.

Le Panel inaugural de vérification a été nommé en 2017 et son mandat expire au moment du Congrès de l'IAAF de 2019. Les membres actuels de ce Panel inaugural ont fait part de leur intention de demander le renouvellement de leur mandat pour la prochaine période de quatre ans.

RESPONSABILITES

Le Panel de vérification a les devoirs, pouvoirs et responsabilités suivants :

- Agir à tout moment indépendamment de l'IAAF, dans le seul but de procéder à une évaluation complète et équitable de l'Éligibilité de chaque Candidat et de chaque Membre du Panel de vérification en exercice.
- Donner des instructions et superviser l'examen réalisé par le Responsable de la conformité à l'éthique des informations divulguées par les Candidats et les Membres du Panel de vérification de l'IAAF en exercice, conformément aux Règles.
- Donner des instructions et superviser la collecte de renseignements supplémentaires réalisée par le Responsable de la conformité à l'éthique auprès de sources publiques et d'organismes de renseignements commerciaux externes, à l'appréciation du Panel afin de déterminer correctement l'Éligibilité.
- Prendre des décisions sur l'Éligibilité en temps opportun et de manière efficace, conformément aux délais établis dans les Règles, et faire rapport au Conseil en conséquence.
- Signaler les questions et les sujets de préoccupation au Directeur de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme lorsqu'ils sont considérés comme potentiellement pertinents pour le travail de l'Unité d'intégrité.

De plus amples informations relatives au Panel de vérification sont présentées dans les *Règles de vérification d'intégrité* de l'IAAF disponibles à l'adresse suivante : [IAAF Rules and Regulations](#)

PROCEDURES/ ADMINISTRATION

Le Panel se réunit habituellement (en personne ou par téléconférence) au moins trois fois par an et, au besoin, de façon ponctuelle, pour répondre aux nécessités de mener des procédures de vérification conformément aux *Règles de vérification d'intégrité*.

Le Panel est assisté dans son travail par le Responsable de la conformité à l'éthique de l'IAAF.

Les membres du panel bénéficient d'une indemnité annuelle, en plus du remboursement des frais de voyage ou autres dépenses raisonnables encourues dans l'exercice de leurs fonctions, conformément à la politique de l'IAAF.

VERIFICATION

La nomination d'une personne au poste de membre du Panel de vérification est soumise à la condition de son Éligibilité (tel que défini dans les Statuts de l'IAAF). Elle doit également satisfaire à une Vérification d'intégrité réalisée par le Panel de sélection conformément aux *Règles de vérification d'intégrité* de l'IAAF.

COMMENT POSTULER

Les demandes sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : panel-candidates@iaaf.org, et doivent comprendre les éléments suivants :

- Un **curriculum vitae** complet ;
- Les **coordonnées confidentielles**, y compris l'adresse (professionnelle et personnelle), les numéros de téléphone (y compris mobile) et l'adresse électronique confidentielle ;
- Les coordonnées complètes de trois **personnes de référence**. Veuillez noter que les personnes de référence ne seront contactées qu'après consultation préalable avec vous. Il incombe au candidat de s'assurer que les **personnes de référence** sont disposées à fournir les informations nécessaires lorsqu'elles sont contactées par un membre de l'équipe de sélection.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **13 mai 2019 (18:00 CEST)**.

L'IAAF est un employeur soucieux de l'égalité des chances et accepte les candidatures d'un large éventail de candidats, quels que soient leur âge, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur orientation sexuelle, leur religion ou leur handicap.